Béganne "Circuit des Deux Vallées"

Une randonnée proposée par le CMCM

Durée :	2h25	**Difficulté :**	Difficile
Distance :	12.54km	**Retour point de départ :**	Oui
Dénivelé positif :	139m	**Moyen de locomotion :**	A pied
Dénivelé négatif :	143m		
Point haut :	80m	**Commune :**	Béganne (56350)
Point bas :	1m		

Description

Points de passages

D/A : N 47.593804° / O 2.268663°
alt. 78m - km 0

D/A : N 47.593802° / O 2.26866°
alt. 78m - km 12.54

Informations pratiques

Départ du circuit:Lieu dit"Le Moulin Éon", à 2,4 km environ,avant le bourg de Béganne,voir page 3/4

Comment s'y rendre:La Chapelle des Marais / La Roche-Bernard / Marzan / à Marzan prendre la (D148) direction Caden , au bout de la D148 prendre la (D20)direction Béganne, voir page 3/4

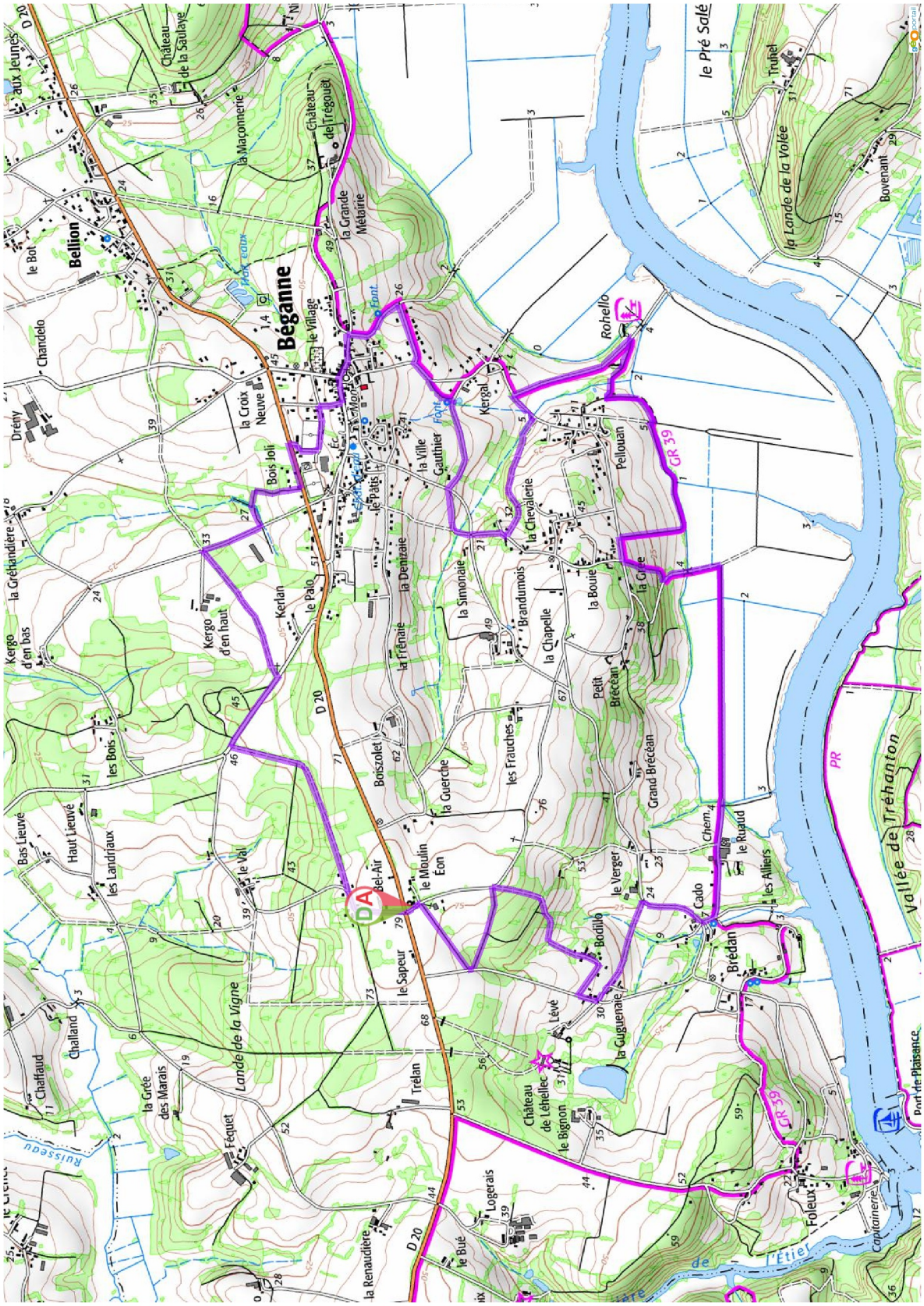
Béganne
Bellion
le Pré Salé
la Lande de la Volée
Vallée de Tréhanton
Rohello
Château de Trégouët
la Grande Métairie
la Maconnerie
Château de la Saulaye
le Village
la Croix Neuve
Bois Joli
la Ville Gauthier
Kergal
Pelouan
la Chevalerie
la Simonaie
la Denizaie
la Frênaie
le Palo
Kerlan
Kergo d'en haut
Kergo d'en bas
la Grehandière
Drény
Chandelo
le Bot
les Bois
Bas Lieuvé
Haut Lieuvé
les Landriaux
le Val
Bel-Air
le Moulin Éon
Boiszolet
la Guerche
les Frauchès
Brandumois
la Chapelle
la Bouie
la Gare
Petit Brécéan
Grand Brécéan
le Verger
Bodilo
le Cado
le Ruaud
les Allieis
Brédan
la Guguenais
Lévé
Château de Léhellec
le Bignon
Trélan
le Sapeur
Lande de la Vigne
la Grée des Marais
Challand
Chaffaud
Féquet
Ruisseau
la Renaudière
le Bué
Logerais
Foleux
Capitainerie
Port de Plaisance
l'Étier
de
D 20
GR 39
PR
1km
N
©2017 IGN

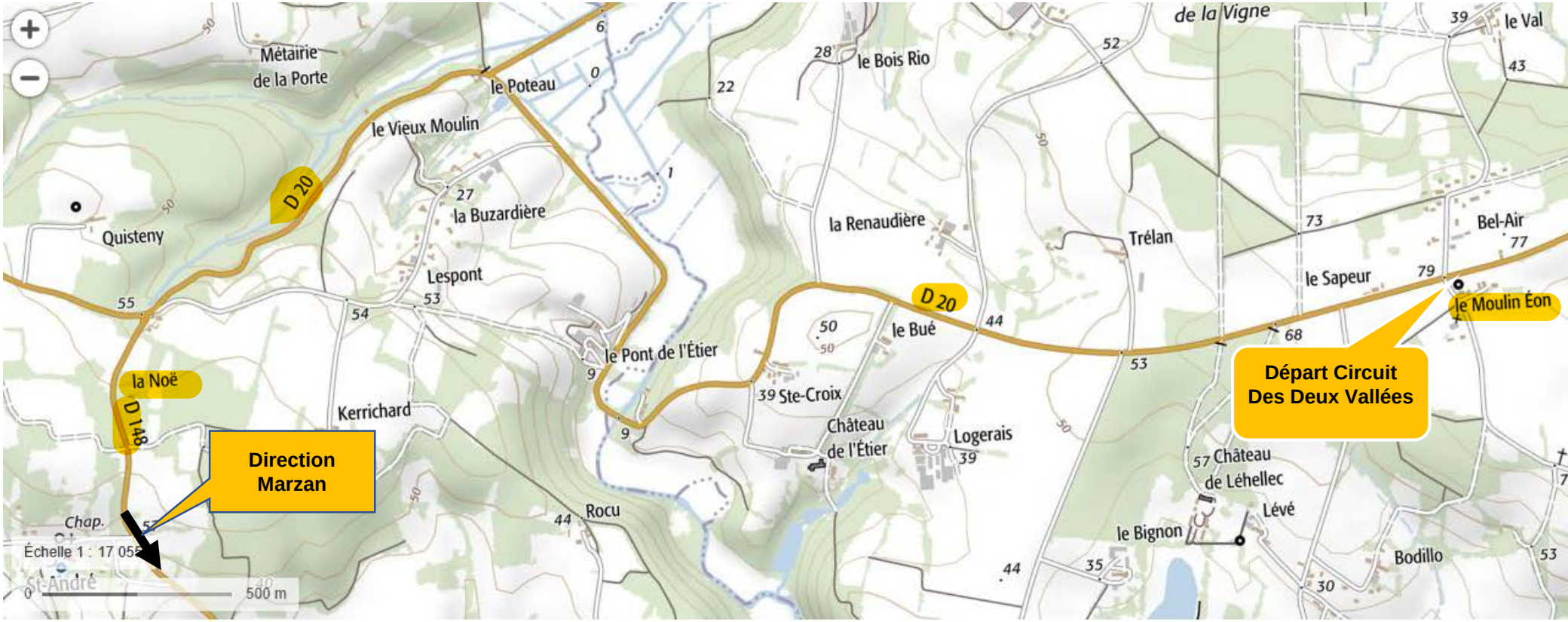
Métairie
de la Porte
le Poteau
le Vieux Moulin
D 20
Quisteny
la Buzardière
Lespont
la Noë
D 148
Kerrichard
Chap.
St-André
Échelle 1 : 17 052
0
500 m
Direction
Marzan
le Pont de l'Étier
le Bois Rio
la Renaudière
le Bué
39 Ste-Croix
Château
de l'Étier
Logerais
Rocu
de la Vigne
Trélan
le Sapeur
le Val
Bel-Air
le Moulin Éon
Départ Circuit
Des Deux Vallées
57 Château
de Léhellec
Lévé
le Bignon
Bodillo

LA CHARTE

du Randonneur

Préparation de sa randonnée

BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.

CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...

S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.

PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée

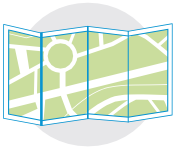

RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).

RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.

RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...

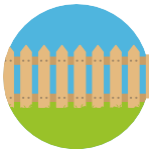

REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.

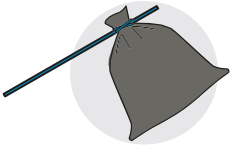

RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.

ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.

GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.

LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.